

Locaux Poulinières 2020
Organisé par la Fédération Poneys des Pays de la Loire
29 Aout (Epineu)/05 Septembre (St Gervais)
Règlement et Organisation

1 - Les différentes épreuves

Samedi 29 Aout 2020

- Local Poulinières suitées d'Epineu Le Chevreuil (72) : **A PARTIR DE 14H30**

Samedi 05 Septembre 2020

- Local Poulinières suitées de Saint Gervais : **A PARTIR DE 14H30**

2 - Conditions d'admission

Les locaux sont ouverts aux ponettes de toutes races inscrits dans leur stud-book respectif.

3 – Engagements

- Les engagements à nos locaux poulinières sont désormais disponibles sur le site de la SHF
- Nous n'acceptons plus les engagements papier. Pour engager, il faut donc passer via le site SHF, et donc avoir un compte à votre nom.
- Pour pouvoir engager, il faut être adhérent à la FPPL, et être adhérent à une Association Nationale de Race.
- Le montant de l'engagement est de 10€.
- Aucun boxe ne sera disponible pour ces concours.

4 – Conditions administratives et sanitaires

Les ponettes sont présentées avec leur document d'accompagnement validé (par un vétérinaire ou par les haras) et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine.

Les foals sont couverts par les documents de leur mère.

5 - Déroulement des épreuves

LOCAL DES POULINIÈRES SUITEES

- Le local des poulinières suitees de **Epineu le Chevreuil** aura lieu le samedi 29 Aout 2020 aux **Ecuries de l'Aumoy**. Les horaires définitifs seront disponibles sur internet sur le site www.fppl.fr à partir du 25 Aout 2020
- Le local des poulinières suitees de **Saint Gervais** aura lieu le samedi 05 Septembre 2020. Les horaires définitifs seront disponibles sur internet sur le site www.fppl.fr à partir du 02 Septembre 2020.

Qualifications

Sont qualifiées pour participer au Local des poulinières suitees, les ponettes de toutes races, inscrites dans leur stud-book respectif, âgées de 3 et plus en 2020.

- les ponettes OC sont admises à participer au concours dans les conditions identiques aux poneys de race mais elles seront hors classement.
- Admission des ponettes faisant l'objet d'un transfert d'embryons :

Les ponettes concernées sont admises dans les conditions suivantes :

- La mère génétique doit être présentée avec une (ou plusieurs) mère(s) porteuse(s) et le(s) poulain(s), sachant que la note du poulain correspondra à la moyenne des poulains présentés.

Administratif

La jument doit être présentée avec son livret dûment validé et ses vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Présentation

- Les poulinières doivent être présentées suitees de leur poulain de l'année. La notation du foal faisant partie de la note de la mère, il convient que celui-ci soit suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement, il devra pouvoir être tenu au licol. La poulinière doit être dans un état suffisant, les pieds parés et les crins nattés.
- Elle est présentée en main et en licol ou en filet.
- Les juments seront vues à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle.
- Les allures des juments, accompagnées de leurs poulains, seront jugées en liberté dans le rond d'Havrincourt
- Les juments et leurs poulains seront notés à l'aide de la grille de jugement des poulinières suitees mise en place par la FPPL.

Rappel et Classement

- A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel toute race et le classement définitif toute race est annoncé.
- Des récompenses sont attribuées.
- Le meilleur foal (femelle et mâle confondu), se verra également récompensé.

6 - Toilettes - présentation

- Les poneys sont toilettés : crinière nattée, queue faite ou nattée, et pieds parés au minimum.
- Tout laisser aller sur l'un de ces points pourra entraîner l'élimination sur décision du jury.

7 - Remise des numéros de têtieres et livrets

- Au début du concours lors du dépôt des livrets au jury, les numéros de têtieres seront remis aux concurrents.
- A la fin du concours les livrets seront rendus lors de la restitution des numéros de têtieres.
- Les contrôles du livret et de la puce seront effectués pour toutes les ponettes.